



DU MARDI 15 MARS 2022

Présents : Mmes BOURDELLÈS, CARRASCO, DUPREY, LOPEZ, MILLAN ;
MM ASSELINE, BOCOGNANO, DUCLOS, LANDREIN, LECARDONNEL, MEYER

Secrétaire de séance : Mme DUPREY

Excusés :

Pouvoirs : Mme DUREUIL-BOULLIER donne pouvoir à M BOCOGNANO
M. LAIGNEL donne pouvoir à Mme LOPEZ
M. BENARD donne pouvoir à Mme MILLAN

La séance s'ouvre à 20h30 dans la salle du conseil municipal de la commune sous la présidence de Mme LOPEZ, 1ère adjointe.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du mardi 8 février 2022 à l'unanimité des présents.

DELIBERATIONS

1. Création d'un emploi adjoint administratif contractuel

Mme LOPEZ expose qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif contractuel de catégorie C à temps non complet 15/35ème du 19 avril 2022 au 31 décembre 2022 afin de remplacer temporairement un agent partant en retraite.

Vote : pour à l'unanimité

INFORMATIONS

Compte rendu des commissions

Animation : préparation des évènements à venir : Octobre Rose, Richesses d'automne, feu de la saint Jean, Noël, fête de la famille

SDEC : réunion à prévoir pour les éclairages publics de plus de 20 ans

Questions diverses :

- Débat d'orientation budgétaire
Présentation du compte administratif 2021 et d'une maquette du budget 2022.
- Réflexion sur l'acquisition de capteurs CO2

La communauté de Communes envisage un achat groupé de capteurs de CO2 pour équiper les classes des écoles. La commune doit décider si elle souhaite adhérer ou non à ce groupement d'achat.

Il ressort de la discussion qu'à ce jour le conseil ne souhaite pas équiper les classes avec des capteurs de CO2.

- Groupement de commandes avec la communauté de communes

La communauté de communes va proposer des groupements de commandes pour plusieurs groupes de produits/services. Le Conseil devra se positionner sur les groupes auxquels il souhaite adhérer.

Le vote aura lieu lors d'un prochain conseil.

Information

- Le préfet du Calvados a adressé un courrier concernant le contrôle de la légalité de la délibération du 11 janvier 2022 approuvant la modification simplifiée du PLU. Ce courrier signale un manque de clarté et d'intelligibilité des dispositions générales du règlement écrit.
- PLU de Fontaine : dans le cadre de la révision du PLU de Fontaine Etoupefour, des citoyens de Fontaine nous ont informés que deux pétitions dénonçant l'urbanisation de parcelles contiguës à la commune de Baron étaient en cours
- Des problèmes de stationnement à la sortie des écoles sont signalés : une réflexion va être menée
- Début d'établissement d'un planning de tenue du bureau de vote pour les élections

Urbanisme

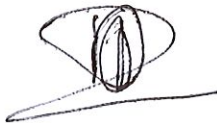
- Dépôts de certificat d'urbanisme : La Fraternité
6 chemin des Longues Rayes
- Dépôts de déclaration préalable : 5 chemin Cdt du Touchet – remplacement véranda
66 route de Fontaine – carport
- Dépôts de permis de construire : 16 chemin de la Fosse aux Comtes – jardin d'hiver

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le prochain conseil aura lieu le 29 mars 2022

La secrétaire de séance

Ingrid DUPREY



Pour le Maire empêché,

Mme Chantal LOPEZ,

1^{ère} adjointe

